



Règlement de remise du prix Jeune chercheur / Jean-Claude Barthélémy 17 décembre 2025

Article 1 - Objet du prix

Le Prix Jean-Claude Barthélémy – Prix Jeune Chercheur 2025 vise à récompenser un jeune chercheur ou une jeune chercheuse pour la qualité scientifique d'un travail publié au cours de l'année 2024.

Article 2 – Conditions de participation

Peut concourir toute personne répondant aux critères suivants :

- Être premier auteur d'un article scientifique publié entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 dans une revue indexée en base SCI (Science Citation Index) ;
- Appartenir à une équipe de recherche du Campus Santé / Faculté de Médecine Jacques de l'Université Jean Monnet ;
- Être âgé(e) de moins de 35 ans à la date de candidature ;
- Ne pas être titulaire d'un poste universitaire (sont concernés : étudiants, internes, assistants hospitaliers ou universitaires, CCA, doctorants, post-doctorants) ;
- Le travail scientifique présenté doit avoir été réalisé en tout ou partie au sein d'un laboratoire du Campus Santé.

Article 3 – Dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

- L'article scientifique publié ;
- Un texte de motivation (2 pages maximum) présentant :
 - le contexte scientifique de la publication,
 - et les éléments justifiant la candidature.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 6 décembre 2025 à 23 h 59, par courriel à l'adresse suivante : proof.deux@gmail.com

Article 4 – Sélection des candidatures et audition

Les candidatures seront examinées par le Conseil d'administration de l'association SYNAPSE, qui validera la liste des dossiers retenus avant le 11 décembre 2025.

Les candidats sélectionnés seront invités à participer à une audition publique.

L'audition aura lieu le **mercredi 17 décembre 2025 à partir de 16 h 00.**

Chaque candidat disposera de :

- 10 minutes de présentation orale de ses travaux,
- suivies de 5 minutes d'échanges avec le jury et le public.

La séance sera suivie d'une délibération du jury à 18 h 00, puis d'un moment convivial (buffet ouvert à tous les participants et invités).

Article 6 – Attribution du prix

Le Prix Jean-Claude Barthélémy – Prix Jeune Chercheur 2025 est doté d'un montant de 1 000 €.

Le lauréat sera désigné à l'issue de la délibération du jury et informé officiellement dans les jours suivants.

Le versement du prix sera effectué par voie postale dans les quatre semaines suivant la délibération.